

## ANNEXE I

### LE NOUVEAU TEST D'ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS DE LECTURE DE LA JAPD 2004

L'ancien test des JAPD se déroulait en 2 étapes : le test de la matinée, conçu pour identifier les difficultés potentielles, était complété l'après-midi par une évaluation plus fine.

L'objectif du nouveau test est de détecter les jeunes en difficulté de lecture de manière précise au moyen d'un seul test.

#### 1 – Cadre théorique du test

Les habiletés requises par la lecture sont de deux ordres :

- la reconnaissance « globale » des mots fréquemment rencontrés à l'écrit
- et le décodage : la conversion des suites de lettres en suites de phonèmes (de sons).

Des tests ont été élaborés pour évaluer ces difficultés :

Causes des difficultés de lecture	Méthode d'évaluation de ces difficultés
Excessive difficulté à reconnaître les mots écrits	Évaluation des habiletés de décodage, de l'automatisme de lecture via une épreuve de rapidité
Mauvaise compréhension présente également en dehors de la lecture	Mesure de la connaissance orale de la langue (via une épreuve de vocabulaire) et mesure de leur capacité à traiter des problèmes de compréhension complexe (via une lecture de textes)

#### 2 – Contenu du test commun ou « épreuve d'orientation »

Le test est composé de 3 épreuves correspondant aux 3 dimensions des difficultés de lecture.

Epreuve	Question	Modalité de correction de l'épreuve
1) Automatisation de la lecture	« Les [couples de] mots [suivants] se prononcent-ils de la même façon ? » Ex. : regard / réjar	Le nombre de mots atteint en 1 minute
2) Connaissances du vocabulaire écrit	« Ce mot existe-t-il ? Oui ou non ? » Ex. : lapin ; pijjul	Le dernier mot vrai reconnu terminant une liste de mots vrais reconnus
3) Capacités de compréhension (Traitements complexes)	Programme de cinéma Textes et questions	Nombre de bonnes réponses

### 3 – Profils de lecteurs

En combinant les réponses aux différentes épreuves pour lesquelles un seuil de maîtrise est fixé (symbolisé par le signe « + » dans le tableau ci-dessous lorsqu'il est atteint ou dépassé, par le signe « - » dans le cas contraire), 8 profils significatifs de lecteurs ont été dégagés.

– **Profil 1** : ces jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestent une compréhension très déficiente.

– **Profil 2** : pour ce profil, le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau lexical très faible.

– **Profil 3** : malgré un niveau de lexique correct, la lecture reste laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots.

– **Profil 4** : ces jeunes sont capables de lecture à voix haute. Ils ont un niveau de lexique correct mais comprennent mal ce qu'ils lisent.

– **Profils 5** : ils regroupent l'ensemble des lecteurs habiles dont les contours sont variés :

**les profils 5a à 5c** compensent leurs lacunes et réussissent au moins en partie les épreuves de lectures complexes

**5a**, en dépit de difficultés d'identification des mots et d'un niveau lexical faible,

**5b**, en dépit d'un niveau lexical faible,

**5c**, en dépit de difficultés d'identification des mots.

**le profil 5d**, lui, réunit les jeunes disposant de bases solides en lecture.

Ces 8 profils peuvent être regroupés en 4 grands ensembles de lecteurs, et l'on notera que le profil 5 comprend des « lecteurs médiocres » :

Profils	Caractéristiques	Traitements complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Proportions	
Profil 1	Difficultés sévères en lecture	-	-	-	2,4 %	4,4 %
Profil 2		-	+	-	2,0 %	
Profil 3	Très faibles capacités de lecture	-	-	+	2,8 %	6,6 %
Profil 4		-	+	+	3,8 %	
Profil 5a	Lecteurs médiocres	+	-	-	2,8 %	9,5 %
Profil 5b		+	+	-	6,7 %	
Profil 5c	Lecteurs efficaces	+	-	+	15,6 %	79,5 %
Profil 5d		+	+	+	63,9 %	

### 4 – Organisation des tests

#### *a – Une épreuve d'orientation pour tous les jeunes*

**Tous les jeunes présents à la JAPD passent l'épreuve d'orientation** (le « test commun » de la figure n° 1) dans les quelque 250 centres du Service national.

Cette épreuve d'orientation sert à dresser les profils de lecteurs afin d'orienter les jeunes en difficulté de lecture vers les entretiens. C'est de cette épreuve d'orientation que proviennent les statistiques nationale, régionale et départementale.

#### *b – Une épreuve supplémentaire dans certains centres*

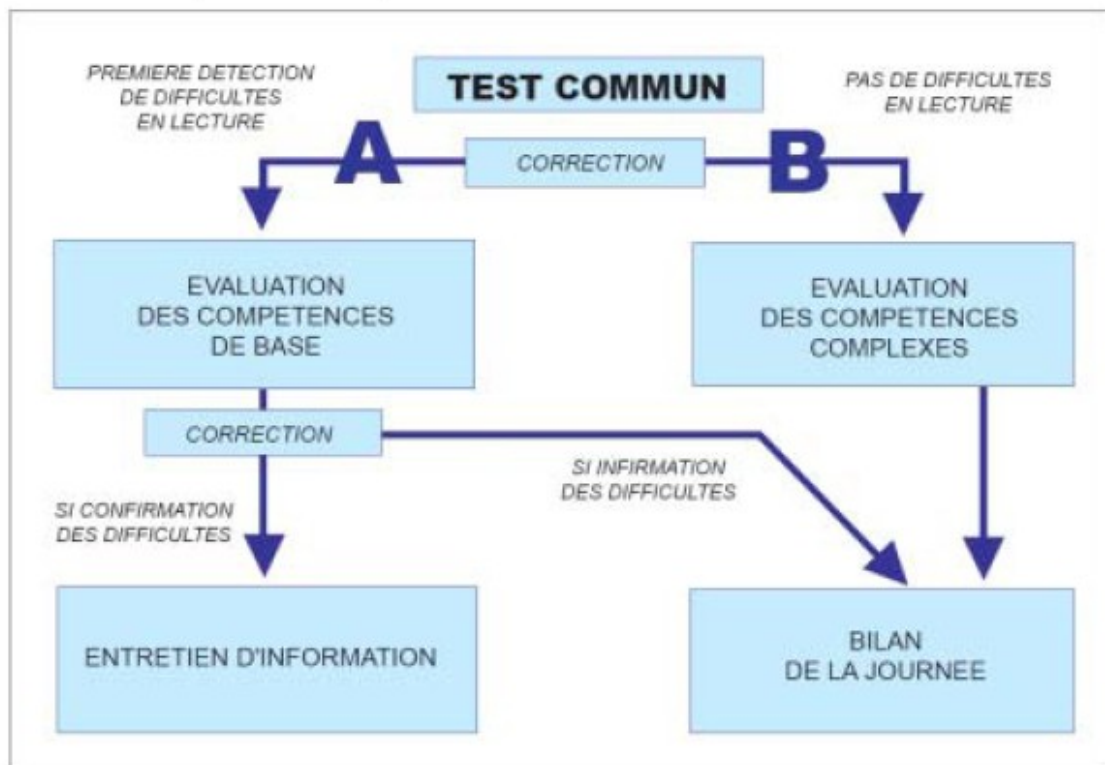
**Pour disposer de données plus détaillées**, de nouveaux tests sont proposés dans un échantillon représentatif d'environ 40 centres JAPD (dont un à Montpellier et un autre à Nîmes). Ces tests fournissent des informations complémentaires pour préciser et

consolider celles collectées lors de l'épreuve d'orientation. Ils consistent en une **seconde épreuve** différente selon les résultats obtenus à l'épreuve d'orientation :

- l'épreuve A s'adresse aux jeunes en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4),
- l'épreuve B aux jeunes lecteurs habiles (profil 5).

Le détail de ces épreuves est présenté à la suite de la figure n°1.

**Figure n° 1 : Organisation de l'évaluation lors de la JAPD**

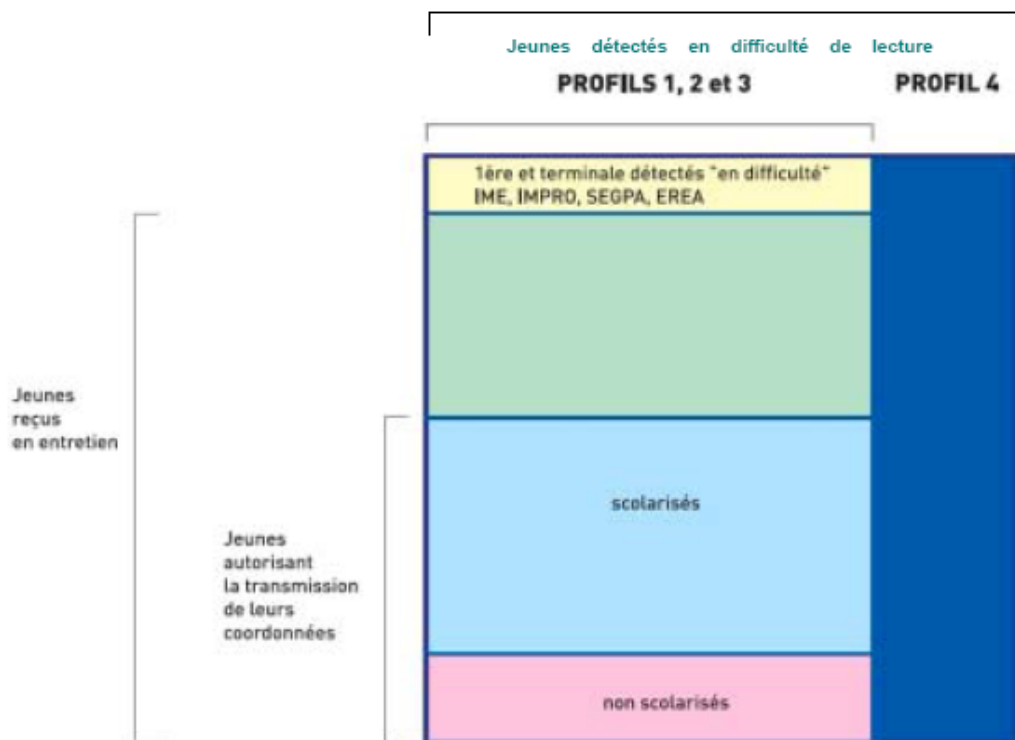


Les résultats de ces tests sont exploités par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Education nationale et font l'objet chaque année d'une note de synthèse.

## 5 – Un entretien pour les jeunes les plus en difficulté

**Ne sont en fait reçus en entretien** et ne se voient proposer à cette occasion une orientation vers une structure d'aide, **que les jeunes de profils 1, 2 et 3** à l'exception des lycéens des classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale et des élèves inscrits en IME, IMPRO, SEGPA et EREA (cf. figure n°2). Les premiers sont exclus des entretiens parce qu'on estime qu'ils feignent la difficulté et les seconds parce que l'Education nationale les a déjà repérés en difficulté et orientés vers des classes adaptées. Sont en conséquence également écartés des entretiens les jeunes de profil 4.

**Figure n°2 : Jeunes en difficulté, reçus en entretien et souhaitant être aidés**



IME : instituts médicaux éducatifs. IMPRO : instituts médico-professionnels. SEGPA : sections d'enseignement général et professionnel adapté. EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté.

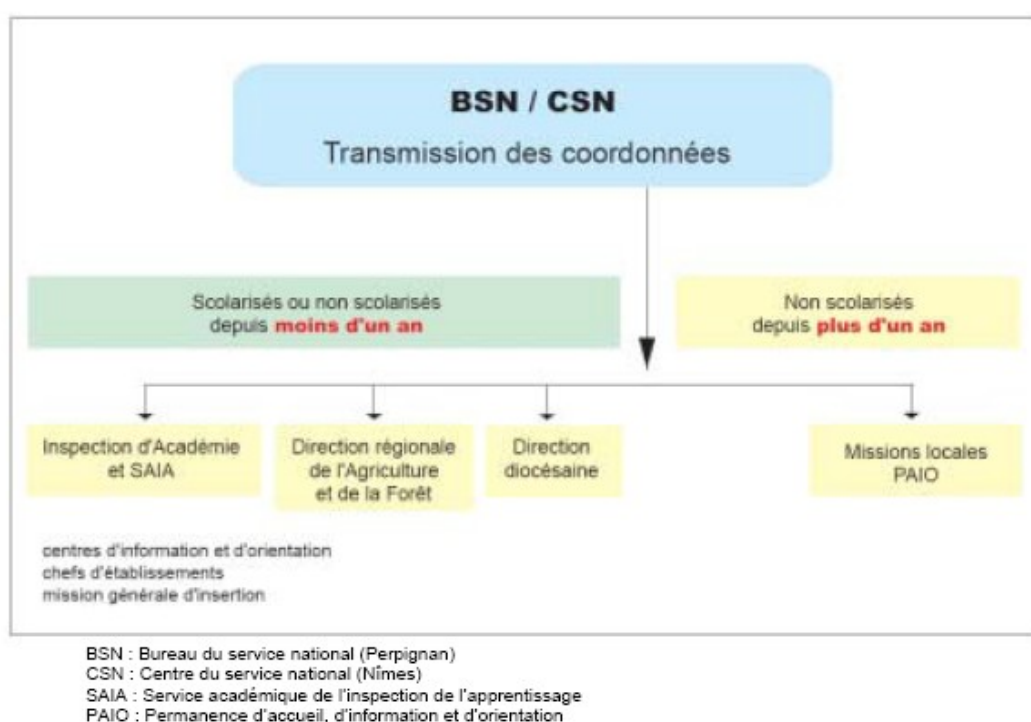
Une nouvelle disposition, entrée en vigueur en juillet 2005, remet en cause ce schéma d'organisation : dorénavant, ne seront reçus en entretien que les jeunes non scolarisés. Ceux-ci bénéficieront de la sorte d'un temps d'entretien plus long, habituellement nécessaire dans la mesure où leurs problèmes de lecture s'accompagnent le plus souvent de difficultés d'insertion sociale et/professionnelle (cf. annexe III). Les jeunes en difficulté encore scolarisés sont néanmoins et de façon systématique signalés aux structures d'enseignement dont ils relèvent.

## 6 – L'orientation

Lors de ces entretiens, il est demandé aux jeunes si, au vu de leurs difficultés, ils souhaitent bénéficier d'une aide. Ceux qui répondent par l'affirmative autorisent de ce fait la transmission de leurs coordonnées à des structures de soutien. Il importe de noter que cette transmission se fait dans les 48 heures suivant la journée d'appel.

Les jeunes encore scolarisés sont signalés à leur institution de rattachement, à savoir selon le cas à l'Inspection académique ou au Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) pour les apprentis, à la Direction régionale de l'agriculture et des forêts pour l'enseignement agricole (DRAF) ou à la Direction diocésaine pour l'enseignement catholique (DDEC) (cf. figure n°3). Quant à ceux qui sont sortis du système éducatif depuis moins d'un an, ils sont orientés vers la Mission générale d'insertion (MGI) dont le rôle est d'offrir une solution aux jeunes dans cette situation.

**Figure n°3 : Jeunes en difficulté, reçus en entretien et souhaitant être aidés**



Quant aux jeunes qui ne sont plus scolarisés depuis plus d'un an, leurs coordonnées sont transmises à la Mission locale d'insertion ou à la Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) de leur lieu de résidence.

En ce qui concerne les jeunes qui, mineurs, refusent que leurs coordonnées soient transmises aux structures d'aide et de soutien, un courrier informe malgré tout leurs parents de leurs difficultés en lecture et leur rappelle l'intérêt et l'urgence d'une prise en charge de ce problème (cf. annexe III).